

## Délibération du Conseil Municipal

D.2022-36

ACTE : 8-9

### Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt-deux et le 30 Mars à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, LARONDE, NEGRE  
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME MAZILLE A M. PIERASCO, MMES DENIS ET GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD,  
MME BOUCIER ET M. BAÏADA A M. BERTHAUX

LA LOI N°2021-1465 DU 10 NOVEMBRE 2021 PERMET A UN CONSEILLER MUNICIPAL D'ETRE PORTEUR DE DEUX POUVOIRS.

Excusés / Absents : M. BADO

Secrétaire : M. PIERASCO

Date de la convocation : 23/03/2022

Nombre de conseillers : 15    Nombre de présents : 9    Nombre de votants : 14

❖ **OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DES CHEMINS DE COMPOSTELLE ET ADHESION AU LABEL « COMMUNE HALTE - CHEMINS DE COMPOSTELLE »**

Il est exposé par Fernand Zulian le rapport suivant sur le label « Commune Halte » :  
Lauzerte est située sur les chemins de St Jacques de Compostelle. La nouvelle formule du label Commune Halte apportera une visibilité accrue au niveau territorial et national, avec une communication non négligeable qui apportera des retombées locales.

En outre, un accompagnement personnalisé par l'Agence française des Chemins de Compostelle permettra de mener des projets de valorisation et de confort pour les usagers du chemin, mais aussi valable pour la population locale. Le programme d'actions visera à améliorer l'accueil et les services déjà en place, la signalétique et la communication et l'hébergement, mais aussi à promouvoir les animations.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune de Lauzerte et l'Agence des Chemins de Compostelle en France dans le cadre du label commune halte.
- **DECIDE** : d'adhérer au label « Commune Halte – Chemins de Compostelle » proposé et piloté par l'Agence des Chemins de Compostelle dont la commune de Lauzerte est adhérente.
- **CHARGE** : Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
François LE MOING

